

République Française

-----  
Département de la Seine-Maritime  
-----

## COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

-----  
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
du 21 février 2022  
-----

Délibération N°7 du 21 février 2022

Date de convocation      **Etaient présents : (19)**  
15.02..22                      Maryline Fournier, Maire  
   Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils,  
   Serge Planchon, Dominique Paul Adjoints,  
   Pascal Ancelot, Benoit Boudet, Agnès Corruble, Emmanuelle Duplessis  
   Yaha, Patrick Jouen, Julien Ménard, Céline Obin, Véronique Obin, Isabelle  
   Poulain, Gérard Sadé, Rachida Slamani, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :  
En exercice : 23                      **Etaient Excusés : (4)**  
Présents : 19  
Votants : 22                              Mickael Lefebvre ayant donné délégation à Isabelle Poulain, Isabelle  
   Normand ayant donné délégation à Maryline Fournier, Vincent Prié, Guy  
   Sénécal ayant donné délégation à Serge Planchon.

-----  
Secrétaire de séance : Isabelle Poulain  
-----

### **Etude de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de restauration intérieure de la nef et des collatéraux de l'église Notre Dame de l'assomption. Demande de subvention**

Philippe Gautrot, Adjoint au Maire

rappelle au conseil municipal qu'une étude diagnostic avait été réalisée en 2011 sur l'état sanitaire de l'église Notre-Dame d'Arques-la-Bataille, par l'Architecte du Patrimoine Guillaume Trouvé. Cette étude révélait un état sanitaire de l'édifice très dégradé et de sérieux problèmes de sécurité.

Trois tranches de travaux ont été réalisées entre 2017 et 2021 sous la maîtrise d'œuvre de Régis Martin, Architecte en chef des Monuments historiques. Il a ainsi été remédié aux plus importantes pathologies et risques de sécurité sur tout le côté sud de l'édifice (rue des Bourguignons, rue le Barrois).

A la demande de la Conservation régionale des Monuments historiques, une actualisation de l'étude diagnostic a été conduite en 2020 et remise en 2021 par Antoine Madelénat, Architecte en chef des Monuments historiques, par ailleurs maître d'œuvre des travaux conduits depuis plusieurs années au Château d'Arques.

Cette étude fait apparaître, sans surprise, un état tout aussi dégradé du côté nord de l'édifice (rue Saint Julien). Cependant, un risque est plus spécialement avéré sur la voûte de bois qui couvre la nef.

Il est donc envisagé de confier à Antoine Madelénat, ACMH, une mission complète de maîtrise d'œuvre pour laquelle son agence a présenté une proposition de contrat d'un montant de 24 741,60 euros HT. Cette dépense peut obtenir une aide de l'Etat-Drac de Normandie au taux de 40%.

Il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter cette aide et d'inscrire le montant de cette étude au budget de 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'engager en 2022 l'étude de maîtrise d'œuvre relative à la restauration intérieure de la nef et des collatéraux de l'église Notre Dame de l'assomption
- décide de solliciter une aide financière de l'Etat-DRAC de Normandie pour la réalisation de cette étude.
- dit que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2022.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Maryline Fournier, Maire

